

REGLEMENT DU CONCOURS
« Orange Thank You – Disneyland® Paris »

La société anonyme Orange Belgium, dont le siège social est établi à 1140 Evere, Avenue du Bourget 3, inscrite auprès de la BCE sous le numéro 0456.810.810, organise un concours, nommé « **Orange Thank You – Disneyland Paris** », lequel commence le lundi 09/05/2022 à 10h00 et se termine le jeudi 19/05/2022 à 23h59. Ce concours s'inscrit dans le cadre du programme de fidélité « Orange Thank You ».

REMARQUE : l'accès à Disneyland Paris ne sera possible que sur présentation d'un Pass Vaccinal.
<https://www.disneylandparis.com/fr-be/mesures-sanitaires>

ARTICLE 1

Orange Belgique se réserve le droit de modifier les dates de début ou de fin du concours, dans le cas où ce dernier devrait être lancé plus tard ou clôturé prématurément.

Le présent règlement régit les modalités du concours, décrit son déroulement et fixe les conditions générales de participation applicables au présent concours.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et domiciliée en Belgique, à l'exception de toute personne ayant gagné lors d'un précédent concours, de toute autre personne ayant collaboré à la mise en place du présent concours ou ayant été impliquée dans son organisation, ainsi que des membres de leur famille et des personnes vivant sous leur toit. La participation s'effectue uniquement via www.orangethankyou.be. La participation est libre et n'implique aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3

Orange Belgium peut, à tout moment, exclure une personne de toute participation aux concours organisés par Orange Belgium, en cas d'infraction à l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi à un concours.

ARTICLE 4

Au total, 31 gagnants seront désignés (6x gagnants séjour pour 4 et 25 gagnants de 4 tickets »). Chaque gagnant peut venir accompagné de 3 personnes de son choix. Seuls les clients Orange Belgique, ayant souscrit un abonnement pour particulier ou une carte prépayée avant le 01/05/2022, âgés de 18 ans ou plus et participant au programme de fidélité Orange Thank You auront la possibilité de gagner. La personne invitée par le gagnant peut, elle, être mineur(e).

ARTICLE 5

Chaque participant doit s'identifier avec son numéro de GSM Orange pour accéder au formulaire de participation du concours.

Le gagnant devra confirmer sa présence avant le 27/05/2022 minuit. Si le client n'a pas confirmé, sa place sera réattribuée à un autre gagnant qui aura donné la réponse la plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire et il devra confirmer sa présence avant le 03/06/2022 minuit. Tous clients n'ayant pas confirmé leur présence en temps et en heure se verront refuser l'accès à l'évènement.

Lorsque le client procédera à la confirmation de sa présence, il choisira le jour de son choix sur le site de Disneyland Paris <https://register.disneylandparis.com/entry-reservation> (en faisant attention à la date de validité du billet). Une fois la participation validée, aucune modification ultérieure ne pourra être effectuée.

Chaque ticket est valable pour 1 personne. Les enfants comptent pour 1 personne. Aucun ticket supplémentaire ne pourra être accordé.

Les gagnants devront se présenter à l'entrée du parc avec une pièce d'identité ainsi qu'un pass vaccinal pour chaque personne.

ARTICLE 6

Chaque participant doit répondre à la question « Avec Orange Thank You, vous pouvez gagner un cadeau en récoltant 3, 5 ou 10 badges ? » mais également à la question subsidiaire « Combien de personnes vont participer à ce concours entre le 09/05/2022 à 10h00 et le 19/05/2022 à 23H59 ? ». Les participants tels que décrits à l'article 4 et 5 qui ont répondu correctement à la première question et dont la réponse à la question subsidiaire s'approchera le plus de la réponse exacte seront désignés gagnants.

Les prix remportés ne peuvent pas être cédés, ni échangés contre d'autres produits, services ou argent.

Les gagnants seront contactés par email à partir du 20/05/2022. Les détails pratiques leur seront communiqués par ce biais

ARTICLE 7

Orange Belgium ne prête ou n'octroie aucune garantie quant à un prix. Orange Belgium ne peut être tenu pour responsable d'éventuels accidents ou dégâts en lien (in)direct avec un prix gagné.

Un prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est octroyé.

ARTICLE 8

Orange Belgique SA se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure ou lors de la survenance d'un événement indépendant de sa volonté, ceci sans que le participant ou toute autre personne puisse prétendre à des dommages et intérêts. Lorsque, à la suite d'un cas de force majeure ou indépendant de la volonté d'Orange Belgique, elle décide d'annuler, d'interrompre ou de reporter le concours, Orange Belgique ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraînerait cette décision.

La responsabilité d'Orange Belgique ne pourra pas davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient (par exemple, problèmes relatifs à la connexion internet). Orange Belgique se réserve le droit de clôturer ce concours sans qu'une communication préalable ne soit exigée. Un simple message sur www.orangethankyou.be.

La participation ou toute autre manipulation au moyen d'un programme ou produit semblable, autre que le programme du site, ainsi que l'adaptation/arrangement de ce dernier, est interdit et entraînera l'exclusion et, le cas échéant, des poursuites judiciaires au titre de violation des droits d'auteur.

La participation est uniquement nominative. Le participant ne peut sous aucun prétexte participer sous différents pseudos ou pour le compte d'autres participants.

La société anonyme Orange Belgium et toute autre société ou personne intervenante ne pourront être tenues pour responsables si, en cas de force majeure, certaines modalités du présent concours devaient être modifiées.

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement et aucune contestation y relative ne sera prise en considération.

ARTICLE 9

Toute plainte relative au présent concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celui-ci, au siège social d'Orange Belgium à l'attention du service consommateur. En aucun cas les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes émises hors délai et non-formulées par écrit ne seront pas traitées. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relèvera des compétences des tribunaux de Bruxelles.

ARTICLE 10

Les données à caractère personnel communiquées seront également enregistrées dans le fichier d'adresses de Orange Belgium afin d'informer les participants de ses activités. Orange Belgium utilise les données des formulaires du concours aux fins exclusives d'étude de marché, de marketing et pour proposer ses produits et services (marketing direct). Ces données seront uniquement transmises à des tiers si la réalisation des fins mentionnées l'exige.

Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque participant a le droit de consulter et de modifier ses données à caractère personnel par demande écrite adressée au service clientèle de Orange Belgium, Boîte postale 950 à 1140 Bruxelles. Par ce même biais, le participant peut également refuser à tout moment que ses données soient encore utilisées à des fins de marketing direct.

L'organisateur prendra toutes les mesures que l'on peut attendre raisonnablement de sa part pour préserver la confidentialité des données. En appuyant sur la touche 'envoyer' pour l'envoi des données à caractère personnel, le participant reconnaît cependant que l'envoi de telles données par internet n'est jamais sans risque. Un préjudice consécutif à l'utilisation de données à caractère personnel du participant par un tiers non qualifié ne peut en aucun cas être répercuté sur l'organisateur.

L'organisateur rejette toute responsabilité et ne peut être tenu pour responsable d'un remboursement tardif des prix, imputable ou non au service tiers. La participation au concours via internet implique de connaître et d'accepter les caractéristiques et les limites d'internet, tant pour ce qui concerne ses performances techniques que pour ce qui concerne le temps de réaction pour consulter, demander et transmettre des informations. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du fait que certaines données n'ont pas été protégées contre leur éventuel détournement et contre les risques de contamination par d'éventuels virus qui circulent sur internet.

Orange Belgium assure avec la plus grande diligence l'organisation de l'action et la gestion du site web. Il est néanmoins possible que des informations soient incomplètes ou erronées. D'éventuelles imprécisions, fautes d'orthographe ou autres erreurs comparables présentes sur le site web ou sur tout autre matériel (promotionnel) que Orange Belgium rend public, ne peuvent être utilisées contre Orange Belgium ou engendrer une obligation pour Orange Belgium.